

RAPPORTEUR : Monsieur Jean CHARRIER**OBJET : Subvention à la Fédération des acteurs économiques (FAE) pour l'organisation de la manifestation "La vie en rose"***Mesdames, Messieurs,**La fédération des acteurs économiques organise une grande manifestation en partenariat avec la Ville de Châtellerault : "la vie en rose" les vendredi 13 et samedi 14 juin 2014.**L'objectif de cette manifestation, qui vise à rayonner bien au-delà de l'agglomération, est d'inciter le maximum de personnes et d'acteurs économiques (commerçants, restaurateurs,...) à participer en "repeignant" la ville de rose, pendant 2 jours. Des animations musicales et des spectacles autour de la couleur rose seront organisés.**Inspirée d'animations existantes dans d'autres villes comme Ribeauvillé en Alsace, cette action originale permettra de contribuer à la dynamisation du centre-ville de Châtellerault, coeur commerçant du pays châtelleraudais.**Le budget prévisionnel TTC de la manifestation s'établit ainsi :*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges		Ressources	
Achats matières et fournitures	3 000 €	Ventes	11 129 €
Honoraires	1 500 €		
Publicité, publications	15 549 €		
Impôts et taxes	80 €		
Charges de personnel	2 000 €		
Autres	1 000 €		
Sous-Total	23 129 €	Sous-Total	11 129 €
Cachets et rémunération des artistes	5 500 €	Subvention Région Poitou-Charentes	10 000 €
SACEM, SADC	2 000 €	Subvention CAPC	10 000 €
Défraiements divers	500 €		
Sous Total	8 000 €	Sous-Total	20 000 €
Total dépenses	31 129 €	Total Recettes	31 129 €

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique d'intérêt communautaire,**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 relatif à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et notamment

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 mars 2014

n° 6

page 2/2

des actions qui contribuent au soutien et à l'animation de la vie économique de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de la manifestation "La vie en rose" pour l'animation de la vie économique de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT son impact en terme de communication sur tout le territoire,

Le bureau ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la FAE, au titre de l'organisation de "la vie en rose", une subvention d'un montant minimal de 5 000 € qui pourra être augmenté pour être à parité avec celui de la subvention de la Région Poitou-Charentes, sans dépasser un maximum de 10 000 €, sous réserve de la réalisation de la manifestation,

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 94.1/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 12/03/14, n° 1356

Publié au siège de la CAPC, le 11/03/14

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER